

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires  
étrangères

## Arrêté du 27 avril 2021

**relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Santorin (Grèce) en tant  
que déléguée de l'Ambassadeur de France**

NOR : EAEF2113154A

### **Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,**

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14 ;

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Eleni TSITOURAS, consule honoraire de France à SANTORIN, est autorisée à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- 1° délivrance de certificats de vie ;
- 2° délivrance de certificats de résidence ;
- 3° certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

#### **Article 2**

L'arrêté du 24 novembre 2016 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Santorin (Grèce) en tant que déléguée de l'Ambassadeur de France est abrogé.

#### **Article 3**

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 27 avril 2021.

Pour le ministre et par délégation :  
La chef du service des Français à l'étranger,

C. PEREIRA DA SILVA